



Avoir travaillé 3 ans légalement en attendant régularisation

Par **prophete007**, le **18/02/2009** à **15:41**

Bonjour, je suis arrivé en France en 2005 et j'ai introduit une demande d'asile en tant que Congolais. Réjetté par L'ofpra et la crr, suivi d'une OQTF, j'ai attaqué la préfecture au T.A qui n'a pas donné suite favorable. Depuis octobre 2007, mon dossier est à la cour d'appel de marseille. Combien de temps devrais-je approximativement attendre l'audience? Entre temps j'ai légalement travaillé pendant trois ans 2006-2009. Je n'ose pas faire une demande de titre de séjour à la préfecture de peur qu'en cas de refus, j'aurais automatiquement un OQTF. Comment et où faire valoir mon intégration (travail) durant trois ans? Merci